

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUFFERVILLE  
DU 24 MARS 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre mars à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune d'Aufferville, régulièrement convoqué, se sont réunis à la salle Marianne, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Bruno MOULIÉ.

Présents : Bruno MOULIÉ, Adeline RUFFIGNAC, Thierry VALLERY, Gwenaëlle FASSEU, Thierry BRIAND, Christine BILLARD, Patrice GARNIER, Vincent MORISSEAU, Nathalie TOUZET, Marina BONHOMME, Kristiane COTTIN, Christian BONNICHON.

Absents excusés :

Cédric HERRERA a donné pouvoir à Vincent MORISSEAU,  
Benoît MARIÉ a donné pouvoir à Thierry BRIAND,  
Gwenaëlle MORISSEAU a donné pouvoir à Marina BONHOMME.

*Nombre de membres en exercice : 15*

*Présents : 12*

*Votants : 15*

Le conseil municipal a choisi pour secrétaire de séance Thierry VALLERY

**1/APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2023 :**

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents et représentés, le procès-verbal de la séance du 20 Janvier 2023.

**2/COMPTE ADMINISTRATIF ET GESTION 2022 :**

Compte administratif :

Le maire remet le compte administratif à l'assemblée et donne lecture des résultats de l'année 2022, fait un comparatif par rapport à l'année 2021 et rappelle les grands financements de l'année 2022.

En application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, le conseil municipal élit un président de séance pour débattre et voter le compte administratif.

Christian Bonnichon, donne acte de la présentation faite du compte administratif 2022, qui est résumé par le tableau et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

COMPTE ADMINISTRATIF						
		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	600 252,57	474 771,33	+ 125 481,24	+569 538,41	+695 019,65
	Section d'investissement	28 083,92	34 784,94	- 6 701.02	- 7 757,58	-14 458.60

Le maire ayant quitté la salle, Christian Bonnichon demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur les résultats du compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents et représentés APPROUVE, le compte administratif de l'exercice 2022.

Compte de gestion :

Le conseil municipal APPROUVE à l'unanimité le compte de gestion pour l'exercice 2022 établi par Monsieur le receveur municipal, avec lequel le compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats globaux s'établissent ainsi qu'il suit :

Budget principal	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes			
	Réalisations	28 083,92	600 252,57
Dépenses			
	Réalisations	34 784,94	474 771,24
Résultat propre de l'exercice	-6 701,02	+ 125 481,24	
Résultat de clôture	-14 458,60	+ 695 019,65	

### 3/ AFFECTATION DU RÉSULTAT 2022

Le conseil municipal :

- Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2022,
- DÉCIDE d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

Résultat de fonctionnement		
<u>A/ Résultat de l'exercice</u>		
Précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		+ 125 481,24€
<u>B/ Résultats antérieurs reportés</u>		+ 569 538,41€
Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou – (déficit)		
<u>C/ Résultat à affecter</u>		+ 695 019,65€
= A+B (hors restes à réaliser)		
(si C est négatif, report du déficit en ligne 002 ci-dessous)		
D Solde d'exécution d'investissement		-14 458,60€
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)		0€
Besoin de financement F	= D+E	-14 458,60€
AFFECTATION = C	=G+H	695 019,65€
1/ Affectation en réserves R 1068 en investissement		14 458,60€
G = au minimum, couverture du besoin de financement F		
2/ H Report en fonctionnement R 002 (2)		680 561,05€
DÉFICIT REPORTÉ D 002 (5)		0.00€

**4/ FISCALITE DIRECTE LOCALE TAUX D'IMPOSITION 2023 :**

Le maire donne lecture des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2022, et indique qu'au vu des comptes, de la conjoncture ainsi que des prévisions budgétaires, il n'est pas nécessaire d'augmenter les taux communaux pour cette année 2023.

Le conseil municipal, DÉCIDE à l'unanimité des présents et représentés de maintenir les taux 2022 pour l'année 2023.

Taxe foncière (bâti) : 33.18%,

Taxe foncière (non bâti) : 37.98%.

Taxe d'habitation : 17,54%

**5/ SUBVENTIONS MUNICIPALES 2023**

Le conseil municipal sur proposition du maire, et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés d'attribuer les subventions suivantes pour l'exercice 2023 :

BENEFICIAIRES	2023
AMIS DE L'ECOLE	800
COMITE DES FETES	1300
PREVENTION ROUTIERE	50
CROIX ROUGE CHÂTEAU-LANDON	50
Fondation ST Marie Aide MENAGERE	0
LES RESTAURANTS DU CŒUR	500
MISSION LOCALE DE SEINE ET LOING	300
LES AMIS DE L'ATELIER BOUGLIGNY	70
ES GYMNASTIQUE CH, LANDON	70
VASCO ESCALADE	0
CLUB FOOT BAGNEAUX/NEMOURS ST PIERRE	70
INSTITUT CURIE RECHERCHE CONTRE LE CANCER	200
VAINCRE LA MUCOVISCIDOSES	50
RUGBY CLUB PAYS DE NEMOURS	70
CLUB ULTIMATE NEMOURS	70
UNSP SPORT ADAPTE	70
TISSU AERIEN	70
ROLLERS	70

JSP LA CHAPELLE LA REINE	300
POMPIERS DE NEMOURS	300
BUTHIERS ECOLE ELEMENTAIRE AUFFERVILLE	500
SOUS TOTAL	4910
C.C.A.S. Aufferville	3 500
TOTAL	8 410

Les crédits nécessaires seront inscrits aux articles 657362 et 6574 du budget principal 2023.

## 6/ INVESTISSEMENTS 2023

Le maire propose les investissements 2023 :

- DECI mise en conformité,
- Création d'un plateau surélevé au niveau du cimetière,
- Création d'un parking rue grande à proximité de la boulangerie et d'un aménagement devant la boulangerie,
- Horloge mairie,
- Menuiseries portes logements + salle Marianne,
- Voirie – réfection de la couche de roulement route ronde
- Mur presbytère,
- Barrières + panneaux signalisation,
- Aménagement mairie,
- Cantine tables + bancs,
- Auto laveuse,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents et représentés le programme d'investissements 2023 et autorise le maire à effectuer les consultations et à signer tous les documents nécessaires.

L'ordre du jour est épuisé à 23H43.



Bruno MOULIÉ

Maire d'Aufferville